

15/03/2021

Aux familles et proches des résidents

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement préconise le maintien d'un haut niveau de vigilance à cause de la circulation active des nouveaux variants de la COVID-19.

Toutefois, des dispositions particulières ont été prises pour assouplir les mesures sanitaires dans les EHPADs où il n'existe pas de cluster et selon leur couverture vaccinale.

A la résidence « Paul Reig » plus de 90% des résidents bénéficient maintenant de la protection du vaccin et nous ne déplorons aucune contamination.

C'est donc en accord avec les médecins coordonnateurs des EHPADs de la commune, et après consultation des représentants des résidents et des familles au Conseil de la Vie Sociale que nous mettons en place les aménagements relatif aux :

- Retour de différents intervenants
- Sorties des résidents
- Nouvelles modalités de visite.

Une distinction doit être appliquée entre les résidents vaccinés ou non vaccinés afin de maintenir le niveau de protection qui convient à chacun.

Ces éléments sont détaillés dans le document en pièce jointe « évolution des mesures de protection contre la COVID-19 ».

Pour les visites, je compte sur votre engagement personnel à respecter le protocole établi. Vous devrez signer une charte sur l'honneur, que je vous adresse en pièce jointe, et qui vaudra pour toutes les visites suivantes, jusqu'à une prochaine évolution des mesures. L'auto-questionnaire reste de rigueur mais nous vous laissons la responsabilité de le passer avant votre visite et de ne pas venir en cas de doute.

Je vous remercie d'avance pour votre rigueur dans l'application de toutes ces consignes et pour votre patience dans ces moments difficiles.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La Directrice